



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

INSTRUCTION :
A ENVOYER EN 2
EXEMPLAIRES PAR VOIE
POSTALE UNIQUEMENT À
DRAM PACA
23, RUE DES PHOCEENS
13226 MARSEILLE CEDEX
02

JOINDRE
OBLIGATOIREMENT UNE
ENVELOPPE
AFFRANCHIE A VOTRE
ADRESSE POUR LE
RENVOI

il n'est pas répondu aux
demandes incomplètes

**DÉCLARATION DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE
D'UN BATEAU DE PLAISANCE À MOTEUR**

L'ACCOMPAGNATEUR DOIT ÊTRE TITULAIRE DEPUIS AU MOINS TROIS ANNÉES À LA DATE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION D'UN PERMIS DE CONDUIRE LES BATEAUX DE PLAISANCE À MOTEUR POUR LA NAVIGATION PRATIQUÉE.

JE SOUSSIGNÉ(E) DÉCLARE ÊTRE L'ACCOMPAGNATEUR(TRICE) DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE CI-DESSOUS COMME « BÉNÉFICIAIRE » QUAND, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 9 DU DÉCRET N° 2007-1167 DU 2 AOÛT 2007, ELLE CONDUIRA SANS TITRE UN BATEAU DE PLAISANCE À MOTEUR.

JE DÉCLARE EN OUTRE QUE LES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR CE FORMULAIRE SONT EXACTS ET QUE LE BÉNÉFICIAIRE ET MOI-MÊME NE FAISONS PAS L'OBJET D'UNE DÉCISION DE RETRAIT DU PERMIS DE CONDUIRE DES BATEAUX DE PLAISANCE À MOTEUR.

BÉNÉFICIAIRE

NOM : M., MME, MLLE (EN MAJUSCULES, SUIVI DU NOM DU CONJOINT LE CAS ÉCHÉANT) :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

ACCOMPAGNATEUR(TRICE)

NOM : M., MME, MLLE (EN MAJUSCULES, SUIVI DU NOM DU CONJOINT LE CAS ÉCHÉANT) :

PRÉNOM :

ADRESSE : N° , RUE :

CODE POSTAL COMMUNE :

TITULAIRE DE (INTITULÉ DU PERMIS) : N° :

DÉLIVRÉ LE :

PAR :

A

,LE

SIGNATURE DE L'ACCOMPAGNATEUR(TRICE)

(RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)

DÉCLARATION VALABLE UN AN, NON RENOUELABLE, À COMPTER DU :

REÇU À,

LE

VISA ET CACHET DU SERVICE

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

dram-paca@developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 4 91 39 69 00 – fax : 33 (0) 4 91 91 22 78

23, rue des Phocéens

13236 MARSEILLE CEDEX 2